



# Compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2017

Etaient présents : Mesdames Bantanga, Dufour, Foucault, Guyot, Harmand, Mourjane, Rodet et Messieurs Berger, Loisy, Muelle, Pelletier, Roy, Simon

Absents : Madame Legrain-Garnaud et Messieurs Babis, Blond, Bouchard, Duplessis.

Pouvoir de Monsieur Babis à Madame Rodet.

Secrétaire de séance : Nicolas Loisy

## **1. Titularisation de Madame Peggy Charles en tant qu'Adjoint administratif de 2ème classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :**

Monsieur le Maire informe que la période de stage de Madame Charles se termine au 30 septembre 2017 et qu'il entend la titulariser à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Il rajoute que «nous avons besoin d'un agent capable d'intervenir au restaurant scolaire au pied levé pour faire face aux impondérables, par exemple pour remplacer un agent malade le matin. Si nous ne trouvons pas quelqu'un en capacité d'intervenir dans un laps de temps très court, nous pouvons aussi envisager de contracter un emploi civique d'une durée d'un an, le temps d'y voir plus clair avec les futurs départs à la retraite. J'espère que des Challusiens seront intéressés par un tel poste.» Vote à l'unanimité.  
**Si cet emploi vous intéresse, contactez directement la Mairie au 03.86.37.59.88.**

## **2. Transfert de la compétence «chaleur» au Sieceen :**

Monsieur le Maire indique que le Sieceen n'a pas transmis les bons éléments permettant de comparer la gestion du futur réseau de chaleur communal en régie ou en délégation par le Sieceen. Celui-ci sera en mesure de le faire d'ici le 4 octobre. Aussi, il convient de réunir de nouveau le conseil municipal la semaine prochaine. Les élus décident de se retrouver le jeudi 5 octobre en séance de conseil municipal pour aborder ce point de l'ordre du jour.

## **3. Modification statutaire de Nevers Agglomération pour prise de la compétence «usages numériques» :**

Nevers Agglomération dispose dans ses statuts de la compétence relative au déploiement des réseaux numériques mais n'est pas compétente pour développer les usages qui permettraient aux concitoyens de bénéficier des avantages et intérêts de cette technologie : impulser, assister, accompagner ou conduire des actions relatives aux usages du numérique à destination de l'économie locale, au rapprochement du citoyen des services publics et plus généralement permettant le développement et la promotion des usages du numérique au bénéfice du plus grand nombre.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de modifier les statuts de Nevers Agglomération en ce sens. 13 voix pour, 1 abstention

## **4. Motion de soutien du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre dénonçant la décision du Conseil Régional d'arrêter la participation financière au dispositif de formation au métier de Secrétaire de Mairie :**

Monsieur le Maire explique que «le Conseil Régional de Bourgogne a décidé de ne plus renouveler sa formation financière au dispositif de formation au métier de Secrétaire de Mairie. La décision de ne pas maintenir le dispositif en 2017 pénalise lourdement les élus qui, en l'absence de leur secrétaire et de

candidats détenant le profil adéquat, se retrouvent seuls face à leurs administrés et la complexité administrative. La période d'établissement de budgets fut à ce titre des plus critiques pour certains maires en recherche désespérée de secrétaire remplaçant. » Vote à l'unanimité.

**5. Proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) quant à l'adhésion de la commune de Parigny les Vaux :**

Le montant des charges transférées lors de l'adhésion d'une nouvelle commune est déterminé par la CLETC). Il s'agit d'une commission permanente dont le rôle est d'identifier et de chiffrer le montant des charges transférées par les communes dans un souci de respect de la neutralité budgétaire, afin de préserver les équilibres financiers de la communauté d'agglomération et des communes membres sur le long terme. La CLETC propose les évaluations au travers d'un rapport soumis à l'approbation des communes. Dans ce cadre, la commission a évalué les charges transférées à hauteur de 108 396,34 euros. Vote à l'unanimité.

**6. Questions diverses :**

Monsieur le Maire propose de créer avec les communes de Nevers Agglomération un groupement de commandes pour l'entretien et la vérification des poteaux d'incendie. L'objet est bien évidemment de bénéficier de conditions financières avantageuses. Vote à l'unanimité.

## **REUNION PUBLIQUE LE 9 NOVEMBRE A 18 HEURES**

**Monsieur le Maire informe que la Cour d'Appel de Lyon a rendu sa décision sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2013.** Les arguments de Nevers Agglomération sont rejetés et la commune de Challuy est une nouvelle fois suivie par le Juge. Elle percevra d'ores et déjà 2 000 euros d'indemnisation de la part de Nevers Agglomération au titre des frais de justice dépensés.

**La procédure d'indemnisation des citoyens Challusiens suit son cours. Afin de vous informer de la suite du dossier, une réunion publique d'information est organisée le jeudi 9 novembre à 18 heures à la salle des fêtes de Challuy.**

Notre commune subit actuellement une vague de démarchages par des entreprises qui vous proposent des travaux d'isolation de votre maison. Afin que vous ne soyez pas abusés et de vous apporter des **conseils neutres et désintéressés**, Andréa Egny, responsable du dispositif Nièvre Rénov' à Nevers Agglomération, vous présentera ensuite ce dispositif. Il s'agit d'un **service public** qui accompagne **gratuitement** les propriétaires tout au long de leur projet de rénovation énergétique. Ce sera également le moment de découvrir comment réaliser des économies d'énergie au quotidien !

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

Comme indiqué au point n°1 de l'ordre du jour de ce conseil municipal, la Mairie de Challuy souhaite recruter une personne « remplaçante » qui interviendra lorsqu'un agent est absent, notamment en cas de maladie. Il peut s'agir d'un contrat civique. La détention du BAFA est souhaitée.

**Si ce recrutement vous intéresse, rapprochez vous des services de la Mairie au 03.86.37.59.88.**

La Mairie de Challuy recrute son/sa Secrétaire Général de la Mairie suite au départ du Secrétaire Général actuel pour convenances personnelles.

Des compétences en comptabilité des collectivités territoriales sont indispensables (M14) et des qualités managériales vivement souhaitées.

**Si ce recrutement vous intéresse, rapprochez vous très rapidement des services de la Mairie au 03.86.37.59.88.**

**Le dernier terrain constructible de notre lotissement du château est à vendre.** Renseignez vous directement en Mairie au 03.86.37.59.88. auprès de Monsieur Muelle, Adjoint à l'urbanisme.



14-18

**CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE**

10h Dépôt de Gerbes au Monument des Fusillés  
CHAMP DE TIR CHALLUY  
10h30 Dépôt de Gerbes au Monument aux Morts  
BOURG DE CHALLUY

*Avec la participation des enfants des écoles*